

## Liste « Pluralisme et autonomie de la science politique »

(élection du CNU, section 04) – Collège A

Le CNU est appelé à jouer à l'avenir un rôle croissant, en raison des nouvelles responsabilités qui lui sont dévolues dans le contexte de réforme des universités. **Notre liste s'engage à poursuivre le travail réalisé ces dernières années** pour garantir un fonctionnement démocratique et transparent de la section 04.

Attachée au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, **notre liste entend défendre le statut des enseignants-chercheurs et protéger leur libre arbitre pédagogique et scientifique** face aux pressions croissantes de tous ordres s'exerçant sur le monde universitaire. Notre liste s'engage ainsi à être vigilante pour lutter contre l'individualisation excessive des carrières et contre les risques d'une évaluation des enseignants-chercheurs qui serait utilisée par les établissements à des fins administratives et non scientifiques.

**Notre liste s'efforce également d'être représentative de la richesse de la science politique en France** : diversité de ses sous-disciplines, variété des objets et des méthodes, pluralité des paradigmes théoriques, spécificité des ancrages épistémologiques. Cette diversité est, selon nous, essentielle à la vitalité de notre discipline et, par conséquent, primordiale pour le bon fonctionnement de la section 04.

### 1. Promouvoir le pluralisme scientifique et disciplinaire

Nous entendons promouvoir un bon esprit de travail reposant sur le dialogue scientifique, le respect mutuel et la collégialité, plutôt que sur la défense d'une vision univoque et monopolistique de la recherche en science politique. Ce dialogue est de nature à faire progresser la connaissance, sans altérer les spécificités et les choix intellectuels propres à chaque sous-discipline et à chaque sensibilité.

Nous nous engageons à :

- **travailler dans le respect des différentes perspectives des sous-disciplines** de la science politique,
- **évaluer tous les dossiers et les travaux de recherche à l'aune de critères communs** clairement établis et rendus publics par la section
- **maintenir une ouverture à l'égard des autres disciplines des sciences humaines et sociales**, dès lors que les travaux soumis à notre appréciation mobilisent des savoirs, des outils et des méthodes de notre discipline
- **valoriser**, dans le respect de l'équité, **les dossiers des collègues contribuant**, de multiples façons, **au rayonnement international** de notre discipline,

### 2. Consolider la collégialité des décisions, la transparence des procédures et la qualité des informations

Nous considérons que la qualité du travail du CNU dépend en grande partie du respect d'un certain nombre de principes et de règles de travail garantissant l'impartialité des décisions et la transparence des pratiques

Nous nous engageons à :

- **renforcer le caractère collectif des délibérations** (rédaction de rapports préparatoires, débat contradictoire et recours systématique au vote),
- **travailler en toute indépendance** et à ne répondre à aucune pression extérieure,
- **garantir la transparence des pratiques** de la section 04, en diffusant largement toute l'information sur nos procédures de travail et critères d'évaluation, dans le respect de la confidentialité indispensable aux débats (la délibération doit permettre l'expression de tous les points de vue, puis conduire à l'adoption de décisions collégiales pleinement assumées par la section),
- **communiquer les résultats** à l'issue de chacune des sessions (qualification, avancement, CRCT),
- **diffuser toutes les résolutions et motions** adoptées en cours de mandat par la section, ainsi que les comptes-rendus de la CP-CNU,
- **publier un rapport annuel détaillé** donnant des informations essentielles sur les activités du CNU et en particulier de la section 04,
- **respecter des règles déontologiques strictes** qui garantissent la probité et l'impartialité de toutes ses décisions,
- **être particulièrement vigilants pour que les membres siégeant au CNU** comme titulaires ou suppléants **ne bénéficient d'aucun traitement de faveur** dans les procédures d'évaluation, d'avancement et d'attribution des congés de recherche,
- **permettre aux suppléants de notre liste d'alterner avec les titulaires** afin que tous nos candidats siègent effectivement au CNU, au cours du mandat de quatre ans.

### 3. **Garantir une évaluation par les pairs, impartiale et de qualité**

La réforme des universités en cours a ajouté l'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs aux tâches habituelles du CNU. Nous défendons le principe de l'évaluation par les pairs, dont le seul but est de rendre compte de la qualité scientifique des recherches conduites par les enseignants-chercheurs, leur garantissant un traitement équitable à l'occasion des promotions.

Cependant, nous n'entendons pas cautionner une utilisation détournée de nos évaluations scientifiques au profit d'une gestion des ressources humaines par les administrations des universités et des IEP, notamment pour se plier aux restrictions budgétaires ou justifier la modulation des services.

Nous nous engageons à :

- **défendre le principe de l'évaluation « par les pairs »** et à lutter contre tout usage de l'évaluation qui se détournerait de l'objectif d'apprécier la qualité du travail fourni par des enseignants-chercheurs,
- **ne pas permettre que l'évaluation serve à mettre en danger l'emploi ou le service des enseignants-chercheurs** au niveau de leur établissement, lors de la demande d'un avancement ou lors de l'évaluation quadriennale, dans la mesure où les enseignants-chercheurs en science politique sont mis en concurrence, à l'échelle locale, avec des enseignants-chercheurs d'autres disciplines selon des conditions et des logiques qui échappent aux critères scientifiques sur lesquels s'appuie le travail du CNU,
- **étudier la valeur scientifique des dossiers par une analyse qualitative** attentive aux contenus des travaux des enseignants-chercheurs, et non en fonction d'un simple décompte des publications,
- **recourir à des critères d'appréciation des dossiers prenant en considération l'ensemble des activités des candidats** (production scientifique, animation de la recherche, enseignements, tâches d'encadrement pédagogiques, responsabilités administratives diverses, etc.) et non uniquement les publications et activités de recherche,
- **tenir compte des conditions d'exercice du métier** parfois très différentes d'un établissement à l'autre,

### 4. **Défendre le statut des enseignants-chercheurs**

**Notre liste est attachée aux statuts de maître de conférences et de professeur des universités.** Elle estime que ces statuts sont essentiels à la mission de service public exercée par les enseignants-chercheurs, car ils garantissent le maintien de l'autonomie indispensable à l'exercice du métier de chercheur et constituent un élément essentiel de la préservation du caractère collégial des activités de recherche et d'encadrement pédagogique ; cela à un moment où des réformes tendent à privilégier une mise en concurrence systématique des enseignants-chercheurs et une inégalité dans la gestion des carrières.

Nous nous engageons à **travailler au sein de la CP-CNU et en contact régulier avec les associations représentant la discipline, à défendre ce statut d'enseignant-chercheur.** Nous considérons que **la section 04 du CNU doit jouer simultanément un rôle de veille** (suivi des évolutions locales et nationales), **d'alerte** (anticipation des menaces qui pèsent sur les conditions d'exercice de notre métier) **et d'interpellation** (élaboration collégiale des motions adressées à nos tutelles).

### 5. **Renforcer le rôle du CNU**

Le CNU est la seule instance dotée d'une réelle légitimité fondée sur l'élection par les pairs. Il est un lieu où la profession peut discuter, délibérer et adopter des résolutions sur des bases démocratiques et collégiales, en toute indépendance et de façon régulière. Le CNU a été menacé par les projets de réforme des quatre dernières années, avant de voir son rôle conforté. Notre liste entend contribuer au renforcement de cette institution, afin de préserver notre autonomie professionnelle.

Nous nous engageons à :

- **travailler au renforcement du CNU comme instance de représentation de la discipline**, aux côtés des autres instances représentatives élues des EPST (notamment la section 40 du CNRS), et dans les échanges avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la Conférence des présidents d'université, l'AERES, l'Agence nationale de la recherche et les instances de direction des universités,
- **conduire des réflexions et adopter des résolutions** rendues publiques sur les questions majeures qui concernent la science politique, la vie de l'université et le métier d'enseignant-chercheur.

En votant pour notre liste, vous donnez à la section 04 du CNU les moyens de promouvoir l'esprit de dialogue et la rigueur scientifique dans l'évaluation et la gestion des carrières. Vous contribuez à défendre une conception du service public qui a été au cœur de notre engagement dans le métier d'enseignant-chercheur et doit rester le fondement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.